

# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Rédigé et composé exclusivement  
par les Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 145.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
211, Rue Lafayette - PARIS (10<sup>e</sup>)

CONTRE LA CRISE ÉCONOMIQUE

## La C.G.T. préconise un programme d'action

La C. G. T. constate que, de l'avis unanime, la grande crise mondiale n'est qu'un manque d'adaptation entre la production et la consommation.

Tandis que les progrès de la science et de la technique permettent de mettre à la disposition du genre humain des quantités toujours croissantes de richesses matérielles, un système de répartition défectueux, s'ajoutant à une mauvaise organisation de la production, condamne un nombre sans cesse grandissant d'individus aux restrictions et à la misère. Le développement de la production engendrant la sous-consommation, tel est le paradoxe du temps présent.

Devant cette situation deux attitudes sont possibles.

La première consiste, suivant la doctrine du laisser-faire, à compter sur une guérison spontanée du mal et à attendre le salut d'une aggravation des souffrances actuelles.

La seconde, c'est la volonté de rechercher et d'appliquer des palliatifs qui soulagent, des remèdes qui guérissent.

Entre ces deux attitudes la C. G. T. n'hésite pas. Elle constate d'ailleurs que la doctrine du laisser-faire affirme elle-même ne conserver sa valeur et son efficacité qu'à condition d'être pratiquée dans toute sa rigueur. Mais qui donc oserait — pour obéir à une soi-disant loi de sélection — laisser exercer librement les ravages de la famine et de la maladie sur des populations en détresse ? Ne voit-on pas, au contraire, les tenants du libéralisme économique intervenir, soit par des relèvements de tarifs douaniers, soit par des mesures de protection indirecte, soit par une assistance financière directe, en faveur d'entreprises que condamnerait le jeu de concurrence incontrôlée ? Les mêmes qui couvrent de sarcasmes un Etat-providence ne craignent pas de faire appel aux bons offices d'un Etat-Infirmier.

Mais, si dans les circonstances actuelles, la thèse de la passivité est à la fois impraticable et indéfendable, le but et la nature de l'action nécessaire restent à déterminer. Ici se pose une nouvelle question de principe et se place une nouvelle alternative.

Pour rétablir l'équilibre entre la production et la consommation, on peut se proposer ou bien de réduire la première ou bien de développer la seconde.

La C. G. T. constate avec une douloureuse surprise que les gouvernements admettent comme une nécessité inéluc-

table le retour à des conditions d'existence inférieures, c'est-à-dire l'abandon des conquêtes dont s'enorgueillissait la civilisation moderne.

La C. G. T. proteste contre une tentative où elle ne voit pas seulement une faillite de l'esprit, mais un défi à la patience des classes laborieuses.

Elle souligne d'ailleurs les caractères illusoire de cette prétendue solution ; une expérience de plus de deux ans a montré que les mesures restrictives, et notamment la baisse des salaires, aboutissent à réduire encore le pouvoir d'achat des masses et provoquent une course à reculons entre la production et la consommation. Rien ne prouve que sur cette voie rétrograde un équilibre puisse être atteint et que l'aboutissement n'en soit pas la destruction pure et simple d'une économie et d'une civilisation.

Le refus que la C. G. T. oppose aux thèses de renoncement et d'abdication, sa volonté de poursuivre un but en tous points différent, ne procèdent pas d'un simple acte de foi dans la puissance de l'intelligence et de l'effort humain et dans la possibilité d'un progrès social continu. Il s'appuie sur des considérations tirées de l'étude de la crise et de la recherche des remèdes.

Aussi, la C. G. T. ne se borne-t-elle pas à définir l'objectif à atteindre, elle a élaboré une série de projets et un programme d'ensemble.

Ce programme n'a point, dans son esprit, le caractère d'un remède total et définitif. Celui-ci ne saurait être trouvé que dans une modification radicale du système social. Mais, dans le cadre même des institutions actuelles il doit être possible de soulager les souffrances et d'atténuer les injustices, et c'est l'objectif que la C. G. T. s'est assigné ici.

\*\*

Un programme de cette nature, pour être efficace, ne saurait être conçu que sur le plan international.

Ce serait une dangereuse illusion de croire que le salut de l'économie française puisse être cherché indépendamment de celui des autres pays. C'est, en effet, surtout par contre-coup que la France est si durement frappée. A l'origine de la crise française, on trouve le rétrécissement et la disparition des marchés extérieurs. Appauvrissement de la clientèle étrangère, chute des changes, développement universel du protectionnisme, privent l'industrie d'exportation de ses débouchés habituels. Circonstances aggravantes, le niveau des prix français a été maintenu artificiellement au-dessus des prix internationaux sous l'effet convergent du volume accru des signes monétaires et du relèvement de nos tarifs douaniers ; de sorte que, sur les rares marchés demeurés ouverts, nos produits se sont trouvés éliminés par la concurrence étrangère.

De l'industrie et du commerce d'exportation, la crise n'a pas tardé à gagner les autres branches de l'activité. Les pro-

ducteurs français qu'affecte la perte du marché extérieur constituent eux-mêmes un élément important du marché intérieur. Empêchés de vendre, ils ne peuvent plus acheter. De nouvelles classes de producteurs sont à leur tour atteintes. Ainsi, de proche en proche, s'étendent la sous-consommation, la mévente des produits industriels et agricoles, le chômage.

L'évolution de la crise française montre ainsi, jusqu'à l'évidence, non seulement la précarité, mais souvent la nocivité des mesures dites de défense, celles qui aboutissent au repliement du pays sur lui-même — les seules qu'on ait appliquées jusqu'à ce jour.

Le remède sera universel ou il ne sera pas.

\*\*

C'est formuler une critique fondamentale du système capitaliste que d'accuser les désordres de la production, le gaspillage d'énergies qui s'emploient à des besoins superfétatoires ou contradictoires et qui s'affrontent en des concurrences stériles.

Cette thèse, qui a toujours été celle de la C. G. T., reçoit aujourd'hui des adhésions inattendues : ce n'est pas une raison toutefois pour que la C. G. T. ne cesse de réclamer une discipline de la production. La conclusion d'accords internationaux en vue d'une organisation à réaliser par une direction intelligente, par l'adoption d'un ordre d'urgence, bref, par la mise en œuvre d'un plan, apparaît aujourd'hui comme une tâche urgente.

Mais ce que la C. G. T. ne saurait en aucun cas admettre, c'est que cette organisation ne serve en fin de compte qu'à sauvegarder les profits de quelques-uns, donc à consolider des privilèges.

Si, par suite des progrès du machinisme et de la technique, une production égale exige aujourd'hui un moindre travail humain, ce sont les masses laborieuses qui doivent en recueillir le bénéfice. La réduction des heures de travail, l'augmentation des loisirs doivent être l'effet logique, aussi bien que la conséquence équitable, de ces progrès. Mais il serait à la fois absurde et funeste de les accompagner d'une diminution du pouvoir d'achat des travailleurs, diminution qui engendrerait une nouvelle crise de sous-consommation et engagerait de nouveau l'économie dans le cercle vicieux qu'il s'agit de rompre.

La nécessité absolue de maintenir le pouvoir d'achat des masses, et même de le développer pour adapter les possibilités de la consommation à la capacité de production, pose un problème d'ordre à la fois économique, financier et monétaire.

Il est incontestable que la baisse continue et rapide des prix mondiaux, loin de se traduire par une amélioration du sort des travailleurs, a durement frappé les producteurs des principales matières premières ; elle a rendu les débiteurs insolubles ; elle a réduit au chômage une partie considérable de la classe ouvrière dans l'univers, par l'effet

de la mévente qui paralyse l'activité économique.

En même temps, elle a provoqué une crise de thésaurisation d'une ampleur telle que l'on n'en trouve pas de précédent dans l'histoire. Le consommateur, le détenteur de capitaux, grand ou petit, ajournent leurs achats et leurs investissements en prévision d'une nouvelle baisse.

La monnaie, les capitaux sont retenus et accumulés, inactifs, stagnants et improductifs. On dirait que le capitalisme, frappé d'une sorte d'aberration, préfère systématiquement les signes conventionnels de la richesse à la richesse elle-même. Il fuit devant les biens réels, il fuit vers l'or ou vers la monnaie jugée équivalente à l'or. La monnaie est devenue un moyen d'épargne. Ce qu'il en reste en circulation ne suffit plus à jouer le rôle normal d'instrument d'échange, et de cette insuffisance résultent d'autres chutes de prix encore.

Ainsi la thésaurisation — cause elle-même de tant de catastrophes financières et monétaires — provoque à son tour la baisse. Et le thésaurisateur trouve dans les effets de son attitude une récompense et un encouragement à persévérer. Ils persévéreront aussi longtemps que la perspective d'une nouvelle baisse demeurera ouverte.

L'analyse de la crise montre l'intérêt primordial que présenterait toute action internationale destinée à assurer une stabilisation des prix mondiaux, c'est-à-dire une stabilisation du pouvoir d'achat de la monnaie, mettant fin aux fluctuations dans un sens ou dans un autre. Le niveau de cette stabilisation devrait être choisi de façon à assurer la rémunération équitable des producteurs ainsi que la solvabilité des débiteurs.

Il s'en suit que la France a pour intérêt et pour devoir de s'associer à toutes les mesures propres à stabiliser les prix mondiaux. le pouvoir d'achat de la monnaie. Elle doit se présenter dans cet esprit aux prochaines Conférences internationales d'ordre économique, financier et monétaire, avec cette réserve, toutefois, qu'un semblable programme ne devrait en aucun cas impliquer une hausse des prix de détails en France, où ils ont été maintenus au-dessus du niveau mondial et où leur cherté pèse lourdement sur les conditions de la production et de l'existence. En aucun cas, par conséquent, les remèdes à envisager ne sauraient impliquer, pour la France, une nouvelle inflation.

Par ailleurs, la France peut et doit appuyer tout effort tendant à discipliner et à contrôler les mouvements de flux et de reflux des capitaux flottants, ce qui mettrait les monnaies et les changes à l'abri de poussées soudaines et irrésistibles.

Les troubles monétaires : thésaurisation, déplacements désordonnés de capitaux, recherche de monnaies-refuge, sont également la conséquence de l'in-

quiétude provoquée dans nombre de pays par la perspective de paiements massifs en exécution d'accords relatifs aux dettes politiques de guerre et d'après-guerre. Les négociateurs des règlements en cours ont trop perdu de vue que d'un pays à un autre pays, on ne « paye » pas on « échange » et que derrière l'apparence de versements d'espèces il y a toujours, à un moment donné, fournitures par le débiteur au créancier de marchandises ou de services. Et si, à ce moment, le créancier refuse ces fournitures, sa créance devient irrécouvrable.

L'oubli de ce principe fondamental a contribué pour beaucoup à disloquer le système monétaire et économique mondial. La France a intérêt et a le devoir de fixer son attitude dans les Conférences prochaines en tenant compte de ce principe dont la vérité ne peut plus être contestée.

Il ne suffit pas toutefois d'empêcher les capitaux flottants de désorganiser l'économie mondiale. Il faut les faire sortir de leur inaction, les mobiliser et les diriger vers les emplois utiles pour qu'ils rentrent finalement dans la circulation normale.

Or, l'initiative privée s'est révélée de plus en plus impuissante à jouer ce rôle nécessaire.

A cette carence, seuls les Etats peuvent aujourd'hui remédier, en élaborant des programmes rationnels d'investissement, en fournissant isolément ou solidairement la garantie de leur crédit aux opérations financières qu'ils impliquent.

Ces programmes d'investissements et de grands travaux ne constituent donc pas seulement un palliatif immédiat contre le chômage ; ils sont, dans une large mesure, des antidotes de la thésaurisation.

Investissements et grands travaux doivent être poursuivis à la fois sur le plan national et sur le plan international.

Sur le plan national, il importe de mettre en œuvre sans délai un programme d'outillage de très grande envergure, propre à fournir immédiatement du travail aux chômeurs français, aussi bien qu'à préparer, pour l'avenir, des conditions meilleures d'existence à l'ensemble de la Nation.

Sur le plan international, il convient de collaborer à l'équipement des pays dont la civilisation matérielle est demeurée retardataire. La fourniture d'une partie de l'outillage requis assurerait sans délai du travail aux ouvriers. Et si, par le choix judicieux des travaux, le niveau de vie et la capacité de consommation de populations entières peuvent être relevés, la production verra s'ouvrir de nouveaux débouchés.

A ces tâches multiples, dont elle vient de tracer les grandes lignes, la C. G. T. compte que le gouvernement français ne se dérobera pas.

La France doit prendre conscience sans retard du grand rôle qu'elle a à jouer. La puissance matérielle et financière dont elle dispose encore, l'autorité politique et morale dont elle jouit, l'opinion qu'elle professe elle-même à bon droit de sa mission civilisatrice, lui dictent un impérieux devoir.

Lire et faire lire

**LE PEUPLE**

Journal Quotidien du Syndicalisme

## Contre le principe des amendes

Depuis toujours, les syndicats confédérés ont protesté contre le système d'amendes que certains employeurs ne craignent pas d'appliquer, souvent pour une faute illusoire. Il est donc de toute nécessité et de notre devoir d'éclairer les travailleurs des deux sexes sur la **pratique des amendes**.

Disons de suite que le **patron n'en a pas le droit**.

Certes, les employeurs qui pratiquent le système des amendes s'en réfèrent au règlement intérieur qu'ils ont établi, ils ont même, pour le faire accepter par les ouvriers, précisé l'emploi des fonds produits par les amendes ; ici ce sera une œuvre d'achat de denrées alimentaires réparties au personnel de l'établissement ; là, c'est à une caisse de secours qui seront attribuées ; malgré ces précautions, le **règlement intérieur** du patron n'a aucune valeur, il reste sans effet ainsi que nous le disons en donnant ci-dessous le texte de la loi du 5 février 1932.

ROCHET.

**Modifications apportées par la loi du 5 février 1932 à l'article 22-B du Code du Travail, qui est désormais ainsi libellé :**

*« Il est interdit à tout employeur de sanctionner par des amendes les manquements aux prescriptions d'un règlement intérieur. Dans les établissements où un régime d'amende existerait au moment de la promulgation de la présente loi, les employeurs devront le supprimer dans les six mois.*

*« Toutefois, le maintien d'un tel régime, lorsque la demande en sera faite dans les trois mois qui suivront la dite promulgation ou son introduction dans les établissements nouvellement créés, pourra être autorisée par l'Inspecteur Divisionnaire du Travail.*

*« Celui-ci devra statuer dans les trois mois de la réception de la demande, après consultation des organisations patronales et ouvrières de la profession et de la région, qui devront elles-mêmes donner leur avis dans le délai d'un mois. »*

**Camarades, vous êtes fixés signalez-nous les patrons assez peu scrupuleux pour rogner vos salaires par l'application d'amendes.**

## Quinzaine de Solidarité

**Souscription organisée par la C. G. T. au bénéfice des enfants des chômeurs.**

**3<sup>me</sup> VERSEMENT**

|  |           |
|--|-----------|
| Syndicat des Marchands d'articles manufacturés.....                          | 241 »     |
| Syndicat des Instituteurs de la Loire-Inf. (3 <sup>e</sup> versement)        | 1.023 »   |
| Le Samedi.....   | 20 »      |
| Syndicat du Campement...   | 230 »     |
| BRUNNER Frères.....  | 500 »     |
| Syndicat des Personnels du Trésor Loire-Inf. (3 <sup>e</sup> versement)..... | 65 »      |
| Syndicat des Tabacs.....   | 650 70    |
|  | 2.729 70  |
| Total des listes précédentes.  | 65.232 80 |

Total général... 67.962 50

Au prochain numéro du « Réveil Syndicaliste », nous donnerons l'état de la répartition de cette somme.

A. PÉNEAU.

## Syndicat des Ouvriers et Employés de la C<sup>ie</sup> de Chemins de Fer de Nantes-Légé-Rocheservière

Camarades syndiqués et non syndiqués,

En présence des difficultés que nous rencontrons pour réunir en Assemblée Générale la totalité des camarades du réseau, en raison de la distance qui sépare les uns des autres, le Conseil Syndical a pensé de porter à votre connaissance, par la voix du *Réveil Syndicaliste*, où en étaient les revendications que nous avons présentées à la Compagnie.

Ces revendications furent portées à la connaissance des membres de la Commission Départementale du Conseil Général en date du 22 Mai 1931.

Dans sa séance du 3 Novembre suivant, le Conseil Général en était saisi, ainsi que de celles des Agents de la Compagnie du Morbihan ; l'augmentation des traitements, ni celui de l'indemnité de résidence n'avait pas été pris en considération ; par contre, il avait émis un avis favorable à la majoration des allocations pour charges de famille.

La Commission Départementale chargée d'étudier cette question a accueilli la demande d'augmentation de ces allocations ; considérant qu'il serait évidemment désirable que les mêmes taux soient appliqués sur les différentes Compagnies, en prenant pour base les taux appliqués par la Compagnie la plus favorisée, soit ceux de Châteaubriant à Erbray.

En effet, si on considère le taux de ces allocations, on s'aperçoit qu'il y a 4 taux différents, ainsi d'ailleurs que le démontre le tableau ci-dessous :

### Enfant au-dessous de 16 ans

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Compagnie de Châteaubriant à Erbray | 600 fr. par an pour le 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> enfant<br>840 fr. à partir du 3 <sup>e</sup> enfant                    |
| Compagnie du Morbihan.....          | 450 fr. pour le 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> enfant<br>570 fr. à partir du 3 <sup>e</sup> enfant                           |
| Nantes-Légé.....                    | 510 fr. pour le 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> enfant<br>720 fr. à partir du 3 <sup>e</sup> enfant                           |
| Réseau de l'Anjou.....              | 412 fr. 50 pour le 1 <sup>er</sup> enfant<br>429 fr. pour le 2 <sup>e</sup> enfant<br>780 fr. à partir du 3 <sup>e</sup> enfant |

La Commission des finances a adopté les conclusions de la Commission Départementale et donné un avis favorable, le Conseil Général, en séance plénière, les a adoptées à l'unanimité.

Les Compagnies intéressées seront

invitées à appliquer ces taux sur leurs réseaux respectifs.

Ces résultats acquis, nous espérons que les quelques camarades encore en dehors du syndicat apporteront sans tarder leur adhésion.

Le Secrétaire : ROY, Léon.

## ASSURÉS SOCIAUX

Retenez cette date :

VENDREDI  
 1<sup>ER</sup>  
 JUILLET  
 1932

**Au 1<sup>er</sup> Juillet 1932, il sera trop tard**

pour adhérer à la Caisse d'Assurances Sociales de votre choix.

Donnez votre adhésion avant le 30 Juin à la

**Caisse d'Assurances Sociales**

**“ LE TRAVAIL ”**

(Maladie - Maternité - Décès - Soins aux Invalides)

Seule Caisse ouvrière du département, administrée exclusivement par ses adhérents sous le contrôle moral des organisations ouvrières ;

Seule Caisse du département n'ayant aucun employeur dans son Conseil d'Administration ;

Seule Caisse fonctionnant en dehors de toute ingérence patronale, politique ou confessionnelle.

NOTA. — Adresser les demandes d'adhésions au camarade PÉNEAU, Président de la Caisse LE TRAVAIL, Rue Arsène-Leloup, Bourse du Travail, NANTES.

## Aux assurés sociaux accidentés du travail

Comme suite à sa précédente note, l'Union des Caisses d'assurances sociales de la Loire-Inférieure précise que :

Durant la période d'arrêt pour accident du travail, l'assuré et ses ayants droit peuvent bénéficier des prestations pour maladie dès lors que durant les trois mois précédant le début de l'accident, l'assuré était à jour de ses cotisations.

Lorsque l'assuré a repris son travail après guérison ou consolidation de la blessure, les conditions à réunir pour ouvrir droit aux prestations maladie sont celles du droit commun, c'est-à-dire que dans le trimestre civil précédant l'ouverture du risque, l'assuré doit réunir le minimum de 60 jours de cotisations prévu dans sa catégorie.

L'assuré a donc intérêt à compléter ses versements à la fin du trimestre dans lequel il se trouve accidenté.

Faute de verser ce complément, il ne pourrait en effet bénéficier des prestations lors du trimestre de reprise du travail.

Le texte précédent pouvait faire supposer que l'assuré avait droit aux prestations pour son accident de travail, ce qui est inexact.

## Elections des délégués du personnel sur le réseau de l'Etat

Depuis quelques jours, nous sommes en possession des résultats officiels et détaillés des élections des délégués du personnel sur le réseau de l'Etat.

Sur 1.361 candidats présentés par l'Union des Syndicats Confédérés, 326 titulaires et 664 suppléants sont élus, soit un total de 990. Ce résultat est vraiment encourageant pour tous les militants du réseau qui ont vu leurs efforts couronnés de succès.

34.107 suffrages sont exprimés sur les noms de nos candidats et les six organisations (unitaires, professionnels, cadres, mécaniciens et chauffeurs et amicales) ne totalisent ensemble sur les noms de leurs candidats que 27.520 suffrages.

Comparativement aux élections de 1929 nous gagnons 14.498 voix.

Ces chiffres sont éloquents et représentent une victoire en faveur de l'Unité syndicale des cheminots Etat.

D'une manière éclatante, les cheminots du réseau Etat ont manifesté leur ardente sympathie pour les candidats fusionnés.

A côté de cela, l'Union Unitaire victorieuse en 1929, voit diminuer considérablement le chiffre des suffrages qu'elle recueillit à cette époque, chiffre ramené de 30 888 à 19 003 soit une perte de 11.885 voix.

### Camarades Cheminots,

Votre vote est la claire indication que l'unité, tant désirée, est en bonne voie de réalisation.

Votre vote signifie nettement que la fusion à la base, avec toutes les garanties indispensables pour la vie et le travail en commun dans un syndicat unique, doit être totalement réalisée.

En masse vous vous êtes prononcés pour les listes des candidats enfin réconciliés.

En masse, et à Nantes Etat particulièrement, vous avez adhéré à l'organisation qui a su prouver son désir sincère d'unité pour vous défendre contre toutes les menaces, les passe-droits, la compression du personnel, les changements de service, la violation du Statut, etc...

Et maintenant à ceux qui ne sont pas organisés et qui ont contribué à assurer le succès de nos candidats, par notre propagande ils rejoindront l'organisation unique, il en sera de même pour ceux des organisations d'à-côté qui n'ont pas encore compris leur devoir de classe.

Nous voulons ardemment avec vous voir disparaître toutes ces organisations aux multiples dénominations (confédérés, unitaires, professionnels, etc.) pour ne constituer qu'un seul syndicat par localité, adhérant à une seule Fédération d'industrie, à une seule C. G. T.

C'est à ce moment que nous serons en mesure de seconder puissamment les efforts de nos délégués et assurer le triomphe de nos légitimes revendications.

R. GIRARD,

Secrétaire du Syndicat unifié des Cheminots de Nantes-Etat.

### Faites vos achats

dans les Maisons

faisant de la publicité

dans ce Journal

## Le Coin des Tramways

Camarades, retenez cette date  
MERCREDI 10 AOUT 1932

**EXCURSION A CLISSON, Loire-Inférieure.** — N'envoyez pas vos enfants en vacance avant cette date afin qu'ils puissent bénéficier de cette sortie. Le Comité des Fêtes espère que tous ceux qui ne pourront pas y participer personnellement, se feront un devoir d'y envoyer leurs épouses et leurs enfants.

Des friandises seront distribuées à tous; diverses distractions sont à l'étude. Dès à présent, le Comité est assuré de pouvoir disposer d'une prairie sur les rives de la Sèvre où il sera organisé un concours de pêche et des jeux pour les enfants. Les prix des places seront aussi réduits que possible; le programme complet de la journée vous sera transmis en temps opportun. LE COMITÉ.

## Honneur au Travail

Pour la deuxième fois, l'organisation syndicale des Employés et Ouvriers des Tramways a fêté dignement ses vieux adhérents partant en retraite après avoir consacré de longues années à défendre sa cause et à servir le public.

En effet, cette année, ce sont six camarades qui sont à l'honneur dont trois camarades femmes: Mesdames Guerlais, Philippe et Vilain et trois hommes: les camarades Cîteau, Tanguy et David, tous les trois titulaires de la médaille des vieux serveurs.

La présidence de cette fête était donnée au camarade Péneau, Secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés ayant à ses côtés Rochet, de l'Union Locale, Fourny, avocat-conseil de l'organisation syndicale et conseiller municipal, Dalby, également conseiller municipal et conseiller général, Debray, fondateur du Syndicat.

Tout à tour la parole fut donnée, d'abord à Péneau, puis à Gautier secrétaire général, lequel a défini le but de ces réunions intimes et fraternelles, tout en regrettant que les camarades n'aient pas répondu suffisamment à l'appel.

Rochet parle également de l'utilité de ces réunions et engage vivement les jeunes à assister et à répondre à tous les appels de l'organisation.

Fourny nous a entretenu sur les Assurances sociales, réforme du régime en faveur des classes laborieuses quelles qu'elles soient, arrachée par la force des organisations confédérées.

Dalby montre la position des élus de la classe ouvrière en face des revendications posées par les personnels des services concédés et désirerait voir ces services mis en régie, ce qui donnerait satisfaction et aux personnels intéressés et aux usagers.

Puis Chiron, des contrôleurs, marque sa joie d'être à cette fête parce qu'il se retrouve au milieu de vieux camarades retraités et qu'il n'aurait pu rencontrer.

Debray, Fondateur, est également heureux d'être parmi ces « vieux débris » comme lui-même en est un, dit-il, puisqu'après être parti depuis 20 années, il est rappelé pour assister à ces agapes.

L'ère des discours étant terminée, c'est la remise d'objets-souvenirs à nos camarades qui commence. Chaque camarade fêté a fait déclancher une salve d'applaudissements.

Puis la parole est passée aux chanteurs auxquels nous ne devons pas ménager nos compliments.

N'oublions pas non plus le patron de l'établissement, ainsi que son violoniste, lesquels ont su captiver toutes les atten-

tions par la douceur et la volupté des morceaux de choix.

L'heure s'avancant fort dans la nuit, il fallut se quitter, non sans s'être donné rendez-vous pour l'année 1933 qui sera en même temps le 25<sup>e</sup> anniversaire de notre organisation.

C'est après avoir chanté debout "l'Internationale" que l'on se sépara.

A. ROUMAS.

P. S. — Au cours de cette fête, il fut remis à nos camarades Gautier et Chiron à chacun un objet-souvenir, produit d'une souscription parmi le personnel, en témoignage de sincère reconnaissance des gros efforts et difficultés qu'ils sont arrivés à vaincre pour faire de notre caisse d'assurances sociales ce qu'elle est.

Tous les camarades présents ont applaudi à la remise des objets, témoignant ainsi une deuxième fois leur gratitude.

## L'effort contre les fléaux sociaux dans le Département de la Loire-Inférieure

Protégez-vous contre les maladies vénériennes

Les maladies vénériennes sont essentiellement contagieuses et graves, mais tout à fait curables.

Ce ne sont pas des maladies honteuses; elles sont évitables. Vous pouvez vous en préserver en fuyant les contacts suspects.

Si vous êtes atteint d'une maladie vénérienne, votre devoir comme votre intérêt vous commandent de vous faire traiter.

Faites-vous soigner par votre médecin, ce qui vous sera facilité, si vous êtes peu aisé, par un arrangement officiel d'après lequel votre médecin peut demander en votre faveur, à la Préfecture, la gratuité des médicaments spécifiques, des examens de laboratoire et des soins, tout en respectant rigoureusement le secret professionnel médical et sans qu'il y ait de votre part de formalités à remplir.

Vous pouvez également vous adresser aux dispensaires suivants:

**NANTES - Hôtel-Dieu, 13, quai Moncousu.**

**Dispensaires Municipaux:**  
rue des Réformes  
rue des Hauts-Pavés (rue Noire)  
rue d'Allonville.

**Dispensaires de l'Office Central des Œuvres d'Hygiène Sociale:**

rue Jean-V  
rue de la Mitrie, à Doulon

**SAINT-NAZAIRE - Hôpital.**

## Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Nantes, le 15 Juin 1932.

Camarade Secrétaire,

La Commission Administrative, dans sa dernière réunion, a fixé la date du 19<sup>e</sup> Congrès de l'Union Départementale, au Dimanche 25 Septembre, à la Bourse du Travail de Nantes.

Pour permettre à la C. A. d'établir l'ordre du jour et le transmettre aux syndicats en temps opportun, les syndicats sont priés de faire connaître avant le 1<sup>er</sup> Août, les questions qu'ils désirent porter à l'ordre du jour du Congrès.

Pour faciliter la discussion et pour permettre aux syndicats de prendre leurs décisions en connaissance de cause, je vous demanderais de joindre à

la ou les questions que votre syndicat désirerait porter à l'ordre du jour du Congrès, un rapport succinct sur chaque question qui sera communiqué à tous les syndicats.

Le Congrès aura à élire pour le Bureau: un secrétaire-adjoint, un trésorier; cinq membres pour la Commission Administrative: 2 pour Nantes, 2 pour Saint-Nazaire, 1 pour les syndicats isolés et 5 membres pour la Commission de Contrôle.

En conséquence, vous êtes prié de nous faire connaître les noms des candidats que votre syndicat présentera à ces différentes fonctions, et ce, avant le 1<sup>er</sup> Août, dernier délai.

D'ores et déjà, nous insistons auprès de vous pour que votre syndicat soit représenté directement au 19<sup>e</sup> Congrès de l'U. D. par un ou plusieurs délégués, afin de lui donner toute l'importance et l'ampleur que commande notre mouvement syndical.

Recevez, camarade, notre salut fraternel et syndicaliste.

Pour la C. A. :  
Le Secrétaire, A. PÉNEAU.

## TRISTE MENTALITÉ des uns et des autres

Dans un des plus grands chantiers de la place le travail était, au point de vue patronal, très avancé; l'entrepreneur procéda à des débauches successives chaque semaine et, c'est ainsi que plus de 60 travailleurs étaient jetés sur le pavé, allant grossir le nombre des sans-travail, et les débauches se succédèrent la semaine suivante, encore en plus grand nombre.

Puis peu après, propriétaires, architectes, directeurs de travaux, étaient tous réunis et trouvaient que les travaux n'avançaient pas suffisamment et manifestaient leur vif mécontentement aux entrepreneurs réunis autour d'eux.

Chacun de ces Messieurs en prenait pour grade, se regardant de travers, se rejetant la balle de l'un à l'autre, aucun, naturellement, ne voulait reconnaître que seules, les nombreuses débauches, étaient la cause du retard apporté à la construction des immeubles qui leur avait été confiée.

Mais l'un de ces Messieurs trouva la formule qui devait résoudre le problème; il ne s'agissait rien de moins que de demander aux ouvriers un effort supplémentaire sous forme de la prolongation de la journée de travail et c'est ainsi, que dans le chantier, la note suivante fut affichée et les compagnons prévenus, l'embauche se ferait le matin à 5 h. 30 et la débauche pour le repas à 11 h. 45. La reprise du travail à 13 heures jusqu'à 19 heures, soit au total 12 heures de travail.

Pas un seul compagnon n'a protesté contre ces heures supplémentaires alors qu'il y a de nombreux chômeurs, et tous se faisaient les complices du patronat pour la violation de la journée de huit heures et tous acceptaient les heures supplémentaires demandées par les patrons.

Cependant, des ouvriers chômeurs apprenant cet état de choses, se présentèrent pour offrir leurs bras, espérant qu'étant donné l'importance des travaux, les heures supplémentaires faites par les compagnons de la dite entreprise, ils auraient de grandes chances d'être embauchés; hélas, trois fois hélas, il n'en fut rien, les contremaîtres répondirent que les équipes étaient au complet et qu'ils n'avaient pas d'ordre d'embauche.

Devant ces réponses, un de ces chômeurs qui, entre parenthèse, n'a jamais

oublié le chemin de l'organisation syndicale, s'en fut à la Bourse du Travail où il compta l'affaire au secrétaire de l'U. D. D'un commun accord, l'Inspecteur du Travail fut informé de ces faits et sans tarder ce dernier mettait en demeure l'entrepreneur de respecter la durée normale du travail spécifiée pour la période dite d'été. **GOUDY.**

NOTA. — Les entorses à l'application de la journée de Huit heures sont trop nombreuses, il faut les faire cesser sans plus tarder, nous insistons auprès de tous les travailleurs pour qu'ils nous signalent les abus d'heures supplémentaires ; ils peuvent être assurés de la plus grande discrétion.

N. D. L. R.

**Pour venir en aide aux Chômeurs**

Recevant une délégation du groupe Socialiste S. F. I. O. au Parlement, M. Dalimier, Ministre du Travail, a notamment déclaré que le droit à l'allocation demeurera entier pour les chômeurs tant qu'ils seront privés de travail, sans aucune limite de temps et sans réduction du taux.

Par ailleurs, le ministre a promis de signaler les inconvénients des poursuites contre les locataires chômeurs, le Ministère a promis d'intervenir dans le même sens auprès du Ministre des finances pour que prennent fin les réclamations du fisc en matière d'impôts arriérés, que les chômeurs sont incapables de payer.

ROCHET.

**Café de la Réunion**

**J. CLÉRO**

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

**A. LEROUX**

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/-LOIRE

Tissus - Confections  
Chapellerie-Bonneterie-Layettes, etc.  
Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

**Cycles BRITANIA**

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand  
NANTES

**Au Rendez-vous des Ouvriers et Employés des Tramways**

CAFÉ TERMINUS

**A. FERRAND**

Place de la Morhonnière - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX

**Maison ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

**NANTES**

**Électricité - Fournitures** pour installations d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

**AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN**

**J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.**

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

**A L'ÉGLANTINE**

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

**A LOUER**

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R. C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets Kermesses, Excursions, etc. Cuisine Soignée Service irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

**CAFÉ DE TOULOUSE**

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

**E. BOUCHERIE**

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32 R. C. 1.041

**TRAVAILLEURS SYNDIQUES**

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

**LA SOLIDARITÉ**

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Situation de la Société au 31 Décembre 1928      |                         |
| Capitaux assurés . . . . .                       | 2.155.000 000 de Francs |
| Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . . | 10.000.000 de Francs    |
| Réserves et provisions diverses . . . . .        | 673 502 Francs          |
| Sociétaires . . . . .                            | 66.000                  |

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à **M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire**  
AGENT POUR NANTES ET LA REGION

Impressions en tous Genres

**IMPRIMERIE OUVRIÈRE**

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHET  
IMPRIMERIE OUVRIÈRE. - NANTES.